

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 12 Avril à vingt heures trente, le conseil municipal de Laons s'est réuni suivant convocation du 01 Avril 2022 à la mairie de Laons, sous la présidence de Monsieur Laurent TREMBLAY, Maire.

**Etaient présents :** M. BENARD David, M. BUTHON Jean-Marie, M. COLLET Edouard, Mme FERROUDJ Sophie, Mme GRAVIOU Séverine, Mme GUERNEVÉ Delphine, M. GUET Patrick, Mme LEGRAND Heïdi, Mme NURDIN Gisèle, M. TREMBLAY Laurent, Mme UVEGES Lilla et Mme WYNS Morgane.  
Formant la majorité des membres en exercice

**Procuration :** Mme CHEKKOU Fatima à GRAVIOU Séverine et M. RENAT Jean-Pierre à BUTHON Jean-Marie

**Absent(s) excusé(s):**

**Absent(s) non excusé(s):**

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

### **1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 25 janvier 2022**

Aucune remarque n'étant formulée par les membres du Conseil, le compte rendu de la réunion du 25 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **2) Nomination secrétaire de séance**

M. Patrick GUET se propose pour être secrétaire de séance. Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **3) Compte de Gestion 2021 de la Commune**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion de la Commune établi par le Service de Gestion Comptable de Dreux Agglomération pour l'année 2021.

Le Compte de Gestion est en totale concordance avec le Compte Administratif 2021 établi par le Maire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**vote** le Compte de Gestion 2021 de la Commune.

### **4) Compte Administratif 2021 de la Commune**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de la Commune pour l'année 2021.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2021 établi par le Service de Gestion Comptable de Dreux Agglomération.

Le compte Administratif 2021 montre les résultats suivants :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>
<b>Investissement</b>	156 118.49	74 984.68	81 133.81
<b>Fonctionnement</b>	382 370.77	319 373.60	62 997.17
<b>Total</b>	538 489.26	394 358.28	<b>144 130.98</b>

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré sous la Présidence de M. NURDIN Gisèle, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**approuve** le Compte Administratif 2021 de la Commune dont les résultats sont présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire n'a pas pris part à cette délibération, il a quitté la salle au moment du vote.

### **5) Affectation du résultat 2021 de la Commune**

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2021 de la Commune comme suit :

(R.F) article 002 : résultat de fonctionnement reporté : **103 978.55€**

(R.I) article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : - €

(D.I) article 001 : résultat d'investissement reporté : **11 053.49€**

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**décide** d'affecter le résultat 2021 de la Commune tel qu'annexé à la présente.

### **6) Fixation du Taux des Taxes communales pour 2021**

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences n'est plus perçue par les communes. Les recettes sont compensées par le transfert au bloc communal de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour les redevables, le montant reste inchangé sauf si variation du taux communal. Pour se faire, il y a lieu de délibérer sur la base d'un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties agrégé (taux départemental 20.22% + taux communal)

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de 2021 en 2022, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 15,25 % + taux du département à 20.22%

Taxe foncière (non bâti) : 26,74 %

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le taux des contributions directes pour 2022 comme suit :

Nature des taxes locales	Taux communal	Taux du département	Taux votés pour 2022
Taxe foncière bâtie	15,25 %	20.22%	35.47%
Taxe foncière non bâtie	26,74 %		26.74%

### **7) Budget Primitif 2022 de la Commune**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 de la Commune incluant l'affectation du résultat de 2021, le compte de gestion et le compte administratif 2021 ayant été votés.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**adopte le Budget Primitif 2022 de la Commune** qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **424 200.00 €** en section de fonctionnement et à la somme de **176 919.51 €** en section d'investissement.

### **8) Compte de Gestion 2021 du Service Eau**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du service des eaux établi par le Service de Gestion Comptable de Dreux Agglomération pour l'année 2021.

Le Compte de Gestion est en totale concordance avec le Compte Administratif 2021 établi par le Maire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**vote** le Compte de Gestion 2021 du service des Eaux.

### **9) Compte Administratif 2021 du Service Eau**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif du service des eaux pour l'année 2021.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2021 établi par le Service de Gestion Comptable de Dreux Agglomération.

Le compte Administratif 2021 montre les résultats suivants :

	Recettes	Dépenses	Solde
<b>Investissement</b>	6 398.59	1 022.21	5 376.38
<b>Fonctionnement</b>	79 627.35	67 258.75	12 368.60
<b>Total</b>	86 025.94	68 280.96	<b>17 744.98</b>

**Restes à réaliser 2021 : état néant**

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré sous la Présidence de M. NURDIN Gisèle, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**approuve** le Compte Administratif 2021 du service des Eaux dont les résultats sont présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire n'a pas pris part à cette délibération, il a quitté la salle au moment du vote.

#### **10) Affectation du résultat 2021 du Service Eau**

Après avoir constaté le résultat de clôture 2021 et pris connaissance de l'absence de restes à réaliser, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2021 du service des Eaux comme suit :

(R.F.) article 002 : résultat de fonctionnement reporté **30 032.41€**

(R.I.) article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé - €

(R.I.) article 001 : résultat d'investissement reporté **37 744.35€**

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**décide** d'affecter le résultat 2021 du service des eaux tel qu'annexé à la présente.

#### **11) Budget Primitif 2022 du Service Eau**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 du service des eaux incluant l'affectation du résultat de 2021, le compte de gestion et le compte administratif 2021 ayant été votés.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**adopte le Budget Primitif 2022 du service des eaux** qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **105 271.41 €** en section d'exploitation et à la somme de **53 615.95 €** en section d'investissement.

#### **12) Compte de Gestion 2021 du Service Assainissement**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du service assainissement établi par le Service de Gestion Comptable de Dreux Agglomération pour l'année 2021.

Le Compte de Gestion est en totale concordance avec le Compte Administratif 2021 établi par le Maire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**vote** le Compte de Gestion 2021 du service assainissement.

### **13) Compte Administratif 2021 du Service Assainissement**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif du service assainissement pour l'année 2021.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2021 établi par le Service de Gestion Comptable de Dreux Agglomération.

Le compte Administratif montre les résultats suivants :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>
<b>Investissement</b>	28 694.75	17 399.27	<b>11 295.48</b>
<b>Fonctionnement</b>	57 146.67	48 847.85	<b>8 298.82</b>
<b>Total</b>	85 841.42	66 247.12	<b>19 594.30</b>

**Restes à réaliser 2021 : état néant**

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré sous la Présidence de M. NURDIN Gisèle, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**approuve** le Compte Administratif 2021 du service assainissement dont les résultats sont présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire n'a pas pris part à cette délibération, il a quitté la salle au moment du vote.

### **14) Affectation du résultat 2021 du Service Assainissement**

Après avoir constaté le résultat de clôture 2021 et pris connaissance de l'absence de restes à réaliser, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2021 du service assainissement comme suit :

(R.F.) article 002 : résultat de fonctionnement reporté : 27 926.60€

(R.I.) article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : - €

(R.I.) article 001 : résultat d'investissement reporté : 128 207.52€

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**décide** d'affecter le résultat 2021 du service assainissement tel qu'annexé à la présente.

### **15) Budget Primitif 2022 du Service Assainissement**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 du service Assainissement incluant l'affectation du résultat de 2021, le compte de gestion et le compte administratif 2021 ayant été votés.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**adopte le Budget Primitif 2022 du service assainissement** qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **82 175.73 €** en section d'exploitation et à la somme de **156 902.67 €** en section d'investissement.

## **16) Convention d'adhésion FSIAREP**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2021-366 du 13 décembre 2021 approuvant les termes et conditions de la convention de délégation de compétence eau,

Vu la délibération de la commune n°2021-036 du 29 novembre 2021 approuvant les termes et conditions de la convention de délégation de compétence eau,

*Considérant que le Fonds de solidarité à l'interconnexion et à l'amélioration des réseaux d'eau potable (FSIAREP) est un dispositif mis en place par le Conseil Départemental permettant aux communes adhérentes de solliciter un financement de leurs travaux de distribution et d'interconnexion d'eau potable (financements attribués selon les conditions d'attribution présentées dans le règlement d'aides eau potable),*

*Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal, sollicité par le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, de se prononcer sur l'adhésion de la commune au FSIAREP,*

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'adhésion de la commune au dispositif FSIAREP,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au FSIAREP.

## **17) Infogéo28 : Modification des modalités d'accès**

Monsieur le Maire rappelle qu'ENERGIE Eure-et-Loir développe et met à disposition des communes et de leurs groupements son Système d'Information Géographique (SIG) baptisé Infogéo28. Grâce à cet outil, il s'avère possible de consulter, visualiser et interroger de nombreuses données (cadastre, documents d'urbanisme, réseaux d'électricité et de gaz, d'eau potable, installations d'éclairage public...), de procéder à la réalisation d'analyses thématiques et à l'impression de cartes.

Cependant, l'évolution de la réglementation relative à « la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel » contraint désormais chaque collectivité à devoir nommer un délégué à la protection des données personnelles (lequel ne peut être un élu) et à signer chaque année un engagement de confidentialité afin de toujours pouvoir accéder aux données à caractère personnel figurant notamment au cadastre.

Dans ces conditions, il s'avère nécessaire de conclure une nouvelle convention avec ENERGIE Eure-et-Loir en vue d'organiser l'accès à la plateforme Infogéo28 dans le respect de la nouvelle réglementation en vigueur.

**En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- se déclare favorable à l'accès de la commune à la plateforme informatique Infogéo28,
- approuve les dispositions contenues dans la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir et autorise Monsieur le Maire à signer ce document,
- s'engage à désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPO) en complétant pour cela l'acte d'engagement de confidentialité et à transmettre ce document à ENERGIE Eure-et-Loir à l'appui de la convention pour permettre la maintien de l'accès aux données à caractère personnel présentes au sein d'Infogéo28,
- s'engage à transmettre à ENERGIE Eure-et-Loir un nouvel acte d'engagement de confidentialité en cas de désignation d'un nouveau délégué à la protection des données personnelles (DPO).

## **18) Communications**

- Chats errants : la stérilisation n'est pas envisagée
- Entretien des trottoirs : une communication est demandée afin que les habitants entretiennent leurs trottoirs.
- Bilan de l'Épicerie :
  - La Mairie n'a pas été avisée de la visite de M. Olivier Marleix.
  - Il serait souhaitable de connaître l'origine des produits vendus. Un contrôle des procédures permettant de garantir la qualité hygiénique des produits est également recommandé.
- Cimetière :
  - Suite à la visite du prestataire informatique, il est demandé de faire un point avec la commission.
  - Réparation du Mur : le premier devis n'a pas été retenu car le montant est trop élevé. Dans l'attente de devis plus détaillés.
- Schéma directeur de pistes cyclables :
  - Mme UVEGES informe que le Conseil Départemental envisage de rendre les collèges accessibles en vélo en moins de 10 mn sur des pistes cyclables protégés de la circulation.
  - Une étude est en cours.
- Équipement sportif au Stade :
  - Mme UVEGES informe que des devis sont en cours.
  - Certains membres conseillent d'effectuer les travaux « Clefs en main », du terrassement à l'installation des équipements.
- Randonnée conviviale : Mme Wyns informe que la prochaine marche aura lieu le Dimanche 1<sup>er</sup> Mai.
- Troc Plantes : Mme Wyns informe également qu'un troc aux graines est organisé le Samedi 30 avril.
- Déploiement de la fibre : Raccordement pas encore effectué au Village.
- Stationnement Sauvage :
  - Il serait souhaitable d'installer des barrières. (attention au risque de destruction par les poids-lourds).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Le Maire,  
Laurent TREMBLAY